**46ième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Afghanistan**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 29 avril 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de l’Afghanistan et la remercie pour la présentation de son rapport. Dans un esprit de coopération constructive, nous faisons les recommandations suivantes aux autorités de fait de la République islamique d’Afghanistan :

1. Reconnaître, respecter et réaliser les obligations internationales de l’Afghanistan sous le droit international des droits humains, notamment envers les femmes et les filles, ainsi que les personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses, notamment les Hazara, les Chiites, les Soufis et les Sikhs.
2. Rétablir sans délai la Commission afghane indépendante des Droits de l’Homme et lui permettre de travailler en toute indépendance et sécurité.
3. Collaborer pleinement avec toutes les entités des Nations Unies, y compris la MANUA, ainsi que les organisations humanitaires et les ONG, tant nationales qu’internationales y compris en leur facilitant les accès nécessaires à leurs missions respectives.
4. Mettre fin à la discrimination directe et indirecte contre les femmes et les filles, et les violences basées sur le genre. Garantir l’égalité devant la loi et l’accès à la justice pour les femmes et les filles.
5. Abolir la peine de mort.
6. Cesser les exécutions extrajudiciaires, arrestations et détentions arbitraires, les actes de torture, les mauvais traitements et traitements inhumains, cruels ou dégradants.
7. Garantir l’accès de toute la population, sans entrave ou discrimination, à l’eau, l’assainissement, la nourriture et aux services publics comme les soins de santé, l’éducation et l’emploi.

Je vous remercie.

[11e position / 244 mots – 1m30s]